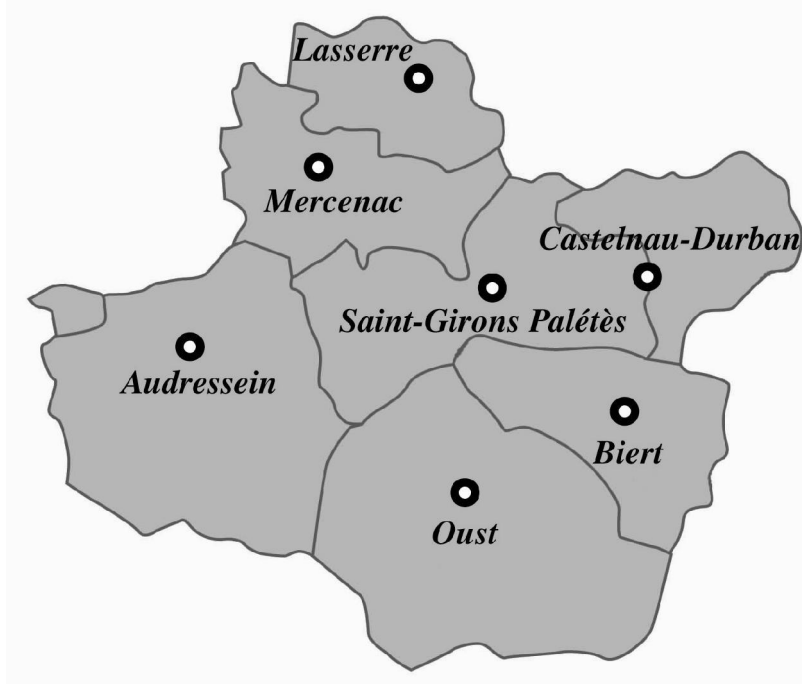


Où sont les déchèteries ?



Les horaires

- AUDRESSEIN

tél. 06.73.86.00.70

1er octobre au 31 mars :

mardi au vendredi de 14H - 17H

le samedi : 8H30-12H ; 14H - 17H

1er avril au 30 septembre :

mardi au vendredi de 14H - 18H

le samedi : 8H30 - 12H ; 14H - 18H

- BIERT

tél. 06.07.91.06.93

1er octobre au 31 mars :

mardi au samedi de 14H - 17H

1er avril au 30 septembre :

mardi au samedi de 14H - 18H

- CASTELNAU DURBAN

tél. 06.73.86.00.69

1er octobre au 31 mars :

mardi au samedi de 14H - 17H

1er avril au 30 septembre :

mardi au samedi de 14H - 18H

- LASSERRE

tél. 06.73.86.00.73

mardi au samedi

de 8H30 - 12H

- MERCENAC

tél. 06.73.86.00.63

lundi au samedi

8H - 12H ; 14H - 17H

- OUST

tél. 06.73.86.00.65

1er octobre au 31 mars :

mardi au vendredi 13H30 - 17H

samedi 14H - 17H

1er avril au 30 septembre :

mardi au vendredi 13H30 - 18H

samedi 14H - 18H

- SAINT-GIRONS

tél. 05.61.66.69.66

lundi au samedi

8H15 - 12H

13H30 - 17H30



Déchèterie

Mode d'emploi

Entreprises, Artisans, Administrations*

(*écoles, collèges, lycées, gendarmeries, hôpital, DDEA, Conseil Général... hors collectivités)

tarifs

à compter du 1er mai 2010

Le saviez-vous ?



LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. Vous devez vous assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

Vous devez trier vos déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être.

LES INTERDICTIONS

Vous ne devez pas brûler, abandonner ou enfouir vos déchets dans la nature.

Il est interdit de rejeter des effluents non-conformes dans le réseau d'assainissement collectif et dans le milieu naturel.

Préservons notre environnement Trions nos déchets

Renseignements : 05.61.66.69.66 - www.sictom-couserans.fr

Guide pratique édité par le SICTOM du COUSERANS
ne pas jeter sur la voie publique... à conserver !

Pourquoi y aller ?

Aujourd'hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets. La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets clos, aménagé pour le tri et gardienné.

Vous devez y déposer les déchets qui ne sont

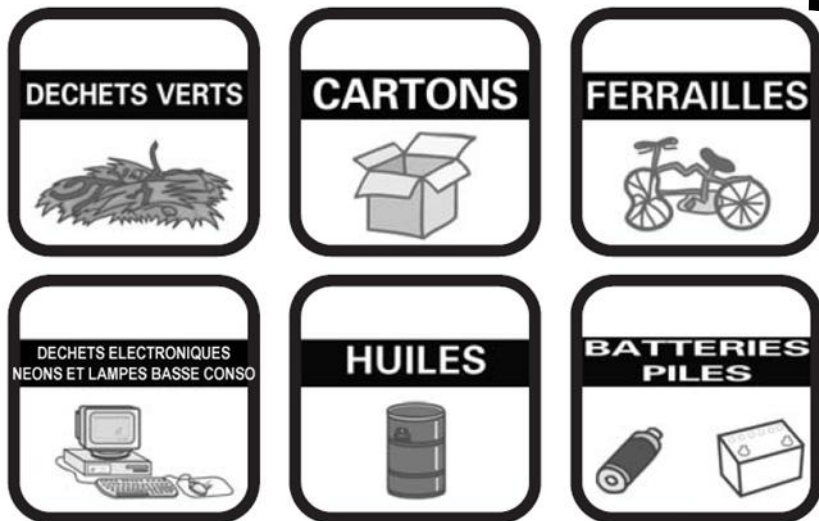
pas collectés par le service habituel de collecte des ordures ménagères.

La déchèterie a pour but de lutter contre les décharges sauvages et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

Qu'est-ce que vous pouvez y déposer ?

Les différents matériaux collectés sont orientés vers des filières de valorisation. Ceux qui ne sont pas valorisables sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Tous ces déchets sont valorisés.



- ... et aussi le papier, le verre, les emballages vides et secs dans le point d'apport volontaire consacré au tri sélectif.

- vos cartouches d'encre d'imprimantes dans le conteneur prévu à cet effet.

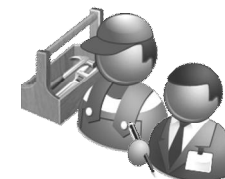
Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :



Comment ça marche ?

Pour les entreprises, artisans et administrations

Les déchèteries du Couserans sont réservées aux déchets « ménagers ». Néanmoins, les entreprises, artisans et administrations peuvent y déposer leur déchets sous certaines conditions :



> S'ACQUITTER D'UN DROIT D'ACCÈS

valable 12 mois sous forme de badge : **40 €/an**

À retirer au SICTOM, à Palétès (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Les entreprises n'ayant pas ce badge se verront refuser l'accès.

> S'ACQUITTER DES TARIFS EN VIGUEUR en fonction des dépôts :

- **DÉPÔT GRATUIT SI TRIÉ** : ferraille, verre, papier, cartons, emballages ménagers, huile de vidange et alimentaire, encombrants métalliques, piles.

- **DÉPÔT PAYANT** :

- **DÉCHETS NON TRIÉS et ENCOMBRANTS NON VALORISABLES** : 28 €/m³ ou 110 €/tonne

- **DÉCHETS VERTS à Mercenac** : 8 €/m³ ou 37 €/tonne ; **autres déchèteries** : 10€/m³ ou 45 €/tonne

- **GRAVATS TRIÉS à Audressein, Castelnaud-Durban, Lasserre et Mercenac** : 11 €/m³ ou 7 €/tonne
autres déchèteries : 15€/m³ ou 9,5 €/tonne

- **Bois** : 11 €/m³ ou 42 €/tonne



Limitation

> **DIB (encombrants / tout venant)** : 2m³ / semaine / entreprise toutes déchèteries.

> **Déchets verts** : 2m³ / semaine / entreprise dans **TOUTES LES DÉCHÈTERIES**,
sauf à Mercenac : pas de limitation.

> **Gravat** : 2m³ / semaine / entreprise pour les déchèteries de **BIERT, OUST, et SAINT-GIRONS**.
Pas de limitation pour les déchèteries d'Audressein, Castelnaud, Lasserre et Mercenac.

Déchets interdits

Tous les déchets non cités sur la page ci-contre et notamment les déchets toxiques ou dangereux (déchets amiantés, peintures, vernis, solvants, acides, bases...).

Se renseigner auprès du SICTOM ou des repreneurs locaux sur les filières existantes.